Question d'actualité - Gestion de la station polaire

Daniel Senesael – 19 janvier 2017

Monsieur le président, madame la secrétaire d'État,

Il était écrit que nous allions nous retrouver concernant cette question de la station polaire. En décembre, en commission, vous n'aviez pas répondu à toutes les questions qui vous étaient posées. Il semble en outre que des irrégularités, voire des illégalités auraient été mises à jour par le Conseil d'État. Ces irrégularités seraient même des "légions d'esquimaux".

Il semblerait que vous ayez ni plus ni moins contourné la loi, notamment en nommant cinq experts de BELSPO. Pourtant, la loi du 24 juillet 2009 est bien claire : seul le Secrétariat polaire est chargé de la gestion financière et matérielle de la station scientifique.

À la lecture des missions de ces experts il est interpellant de constater la similitude des tâches et la confusion entre celles de BELSPO et celle du Secrétariat polaire.

Madame la secrétaire d'État, en arrivant à votre poste, vous aviez deux obligations : envoyer des scientifiques en Antarctique et respecter la loi. Force est de constater que vous avez échoué à ces deux niveaux.

Je peux comprendre que vous ne soyez pas d'accord avec la législation, mais alors venez avec des propositions qui permettent de la faire évoluer Jusqu'à preuve du contraire, ce n'est pas le cas. Et jusqu'à preuve du contraire également, nous sommes dans un État de droit et vous n'êtes pas au-dessus des lois. Je voudrais vous inviter, d'ailleurs, à faire vôtre la maxime de Kant selon laquelle "le devoir est d'accomplir une action par respect pour la loi". L'action que je vous invite à accomplir, madame la secrétaire d'État, est de nommer les membres du Conseil stratégique, dont l'absence empêche l'État de remplir ses missions en Antarctique.

La Belgique renvoie une image déplorable auprès de ses partenaires internationaux. Cette mission scientifique devient vraiment urgente.

Dès lors, Madame la Secrétaire d'Etat, permettez-moi de vous poser les questions suivantes :

- Comment expliquez-vous les similitudes entre les missions des cinq nouveaux experts de Belspo et les missions du Secrétariat polaire ?
- Qui aujourd'hui gère la station polaire?
- Quand allez-vous nommer le Conseil stratégique du Secrétariat polaire ?

Je vous remercie,

Réponse de la Secrétaire d'Etat Elke Sleurs :

Monsieur Senesael,

Permettez-moi d'abord de vous rappeler ce que prévoit l'accord de gouvernement en ce qui concerne le Secrétariat polaire et la gestion de la base polaire : "Le Secrétariat polaire

adoptera la structure d'une AISBL au sein de laquelle les États-parties maintiennent un intérêt majoritaire dans la gestion."

La gestion de la base polaire, dont l'État belge est propriétaire pour 999 millièmes et dont la Fondation polaire internationale a gardé un millième symbolique, est devenue très compliquée et ne fonctionne plus de manière productive et efficace. La décision du Conseil d'État en septembre 2016 sur la suspension de l'arrêté royal de 2015, qui prévoyait un Conseil stratégique renouvelé, montre que les limites du modèle actuel sont atteintes. Le renouvellement du Conseil stratégique n'a donc pas de sens. L'action cadre et la composition ont prouvé que le modèle actuel ne fonctionne pas. Je peux vous informer que je travaille aujourd'hui sur un modèle futur durable de la propriété et de la gestion de la base polaire belge. Ce modèle assurera l'avenir de la base polaire et la recherche scientifique et mettra fin aux procédures judiciaires.

Ce sont ces procédures qui empêchent aujourd'hui toute gestion rationnelle de notre station polaire. Au moyen d'un projet de loi, une AISBL sera fondée. La Fondation polaire internationale aura l'occasion de participer à cette AISBL, comme d'autres partenaires privés équivalents et non privilégiés, ainsi que des pays intéressés. De cette façon, un modèle futur durable de la propriété et de la gestion de la base polaire belge sera mis en œuvre. Tant que ce modèle ne sera pas en place, l'État belge n'est pas en mesure d'organiser une mission scientifique durant cette saison en Antarctique.

Une mission d'inspection sera néanmoins organisée cette saison. Pendant sa dernière réunion, la Réunion consultative du traité sur l'Antarctique (RCTA) a pris la décision d'organiser une mission d'inspection concernant la piste d'atterrissage à Romnoes tout près de la station polaire Princesse-Élisabeth. Cette mission résulte d'une grande préoccupation suscitée par les activités commerciales et touristiques qui ont été développées sans aucune autorisation ni analyse de l'impact environnemental. Beaucoup y voient un inquiétant précédent.

Réplique de Daniel Senesael :

Madame la secrétaire d'État,

Je vous remercie pour vos réponses. Vous pouvez évidemment nous raconter tout ce qu'il vous plaît. Il reste que votre modèle d'un avenir durable, tel que vous le souhaitez, n'est toujours pas validé. Quoi que vous disiez, les procédures empêchent le fonctionnement de la station polaire. Or c'est vous qui en êtes l'instigatrice en ne respectant pas la législation. Vos décisions vont à l'encontre de l'intérêt scientifique. Nous ne pouvons que le déplorer.

Madame la secrétaire d'État, s'il vous plaît, ne soyez pas la nourricière de conflits superfétatoires! Œuvrez positivement en faveur de l'intérêt scientifique de notre pays! C'est tout ce que nous vous demandons.